**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Vaud investit dans l'envergure internationale de Palexpo

**Conformément à l'accord signé le 2 avril 2009 par les Gouvernements vaudois et genevois, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 10 millions pour financer une participation du Canton de Vaud au Centre de congrès Palexpo à Genève. Egalement dans le cadre de sa politique d'investissements, le Conseil d'Etat sollicite un crédit de 44,2 millions afin d'acquérir et rénover trois bâtiments destinés à accueillir durablement différentes activités de l'Etat à Lausanne, Morges et Payerne.**

Outre la volonté de développer les infrastructures de transports entre Lausanne et Genève, les Gouvernements vaudois et genevois partagent la conviction que l'Arc lémanique doit disposer d'infrastructures d'expositions de forte capacité, capable de soutenir la concurrence des principaux centres de congrès européens.

Constatant l'ampleur suprarégionale des retombées économiques de manifestations comme le Salon de l'auto ou Telecom, et considérant les travaux de modernisation en cours à Palexpo pour un budget estimé à près de 100 millions, les deux Conseils d'Etat ont convenu le 2 avril 2009 d'ouvrir le capital actions de Palexpo SA à une participation du Canton de Vaud, sous réserve d'approbation de son Parlement, pour un montant de 10 millions.

L'envergure internationale de Palexpo s'inscrit en complémentarité et non en concurrence de centres d'expositions à vocation plus régionale, comme Montreux ou Beaulieu. Rappelons que l'Etat de Vaud a confirmé l'an dernier son soutien à la stratégie développée avec la Fondation de Beaulieu. Un financement de 35 millions a été accordé aux travaux de modernisation de ses halles, permettant ainsi à Lausanne et au Canton de bénéficier d'un site de foires pleinement compétitif au plan régional et national.

L'entrée dans le capital de Palexpo prendra la forme de bons de participation, qui conféreront notamment au Canton de Vaud un représentant au sein du Conseil d'administration. Cet apport sera prélevé sur le compte d'investissement de l'Etat et porté à son patrimoine administratif qui regroupe tous les titres acquis dans l'intérêt public et dans un esprit de durée.

Dans la perspective de favoriser la propriété plutôt que la location des bâtiments dans lesquels le Canton exerce ses activités pérennes, le Conseil d'Etat saisit les opportunités qui se présentent pour acquérir trois immeubles situés à Lausanne (avenue de Recordon 1 et 1bis), Morges (place Saint-Louis 4 et 6) et Payerne (rue de la Gare 45). A cet effet, il demandeau Parlement un crédit d'investissement de 44,2 millions.

L'Administration vaudoise est actuellement locataire unique des deux premiers bâtiments, et le troisième permettra de regrouper différentes instances cantonales. Si l'occupation des locaux peut se poursuivre en l'état actuel dans l'immeuble de Morges, ceux de Payerne et Lausanne nécessiteront des travaux de transformation en fonction de leur nouvelle affectation. Au final, ces opérations ne généreront aucune dépense annuelle supplémentaire pour l'Etat, les charges de locataire (loyer net annuel 2,64 mios) se révélant supérieures aux futures charges de propriétaire (coûts annuels de fonctionnement 2,63 mios).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 octobre 2010

DFIRE, Pascal Broulis, conseiller d'Etat, 021 316 20 00; DEC, Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, 021 316 34 23 ; DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01